



Comité : Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)

Sujet : Vaccination et désinformation

Soumis par : Les Philippines

Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crises sanitaires et de contraintes économiques mondiales ?

L'Assemblée générale,

Guidée par la volonté de protéger les enfants partout dans le monde,

Rappelant le rôle de la vaccination infantile dans la sécurité sanitaire mondiale,

Préoccupée par les retards dans les mesures de vaccination et par la couverture globale insuffisante de la population vaccinée,

Rappelant l'impact et la grande efficacité des campagnes de vaccination lors de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'efficacité de la résolution WHA 73.1 (2020) et de la résolution A/RES/74/274 (2020), appelant respectivement à un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et à une coopération internationale garantissant un accès mondial aux médicaments et aux vaccins,

Préoccupée par le retrait et l'inaction de certaines puissances mondiales sur cette question,

Profondément consciente du rôle des médias dans notre rapport à la vérité,

Alarmée par la montée de la désinformation liée à la problématique mondiale de la vaccination et à ses processus,

Agissant conformément au Chapitre IX, Article 55 de la Charte des Nations unies,

1. **Demande** la réaffirmation des engagements passés, tels que le Plan d'action mondial pour les vaccins (GVAP), approuvé par la résolution WHA67.14 (2014).

2. **Propose** une action rapide dans les pays touchés par des épidémies meurtrières, comme au Soudan ou au Tchad, en envoyant rapidement des médecins, des médicaments et du matériel médical afin de soigner les malades et limiter la propagation des maladies.
3. **Souligne** la problématique de l'hésitation vaccinale en France, en Allemagne et aux États-Unis, pays confrontés à une résurgence inattendue de la rougeole, qui aurait pu toucher plus de 45 000 cas dans le monde en 2024;
4. **S'engage** à atteindre les communautés les plus isolées et à parvenir à une couverture vaccinale jugée atteignable d'ici 2030, soit 80 % dans les zones rurales, conformément aux recommandations de l'OMS pour l'élimination des maladies ;
5. **S'engage** à envoyer du personnel médical qualifié capable d'informer et de former les populations concernées :
 - A. En informant et en clarifiant les méthodes de production et d'administration des vaccins, afin de lutter contre la désinformation et de renforcer la confiance du public dans les programmes de vaccination;
 - B. En enseignant aux populations locales la réalisation de procédures médicales, afin de rendre la vaccination plus accessible.
 - C. En développant des vaccins faciles à administrer, à transporter et à stocker.
6. **Encourage** la mise en place de campagnes nationales et régionales de communication fondées sur des données scientifiques vérifiées, en partenariat avec les médias, les plateformes numériques et les influenceurs locaux, afin de lutter efficacement contre la désinformation vaccinale et de promouvoir des messages de santé publique fiables et accessibles ;
7. **Recommande** le renforcement des capacités institutionnelles des États membres par la formation des professionnels de santé, des enseignants et des leaders communautaires, afin qu'ils puissent agir comme relais de confiance auprès des populations et répondre aux préoccupations liées à la vaccination ;
8. **Soutient** la création d'un mécanisme international de suivi et d'évaluation, sous l'égide de l'OMS et de l'UNICEF, visant à mesurer l'impact des politiques de vaccination et des stratégies de lutte contre la désinformation, tout en facilitant l'échange de bonnes pratiques entre les États membres.